

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ANSE**

Séance du 20/02/2023

OBJET : Modification du tableau des effectifs

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 25

Nombre d'exprimés : 28

Date convocation 10/02/2023

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le vingt février deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Marie-Hélène BERNARD, Karim MOYENIN OUARDI, Pascal ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Fabrice MORICHON, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN, Alexis VERMOREL

Procurations :

Céline BABUS à Emmanuelle SCHARFF

Didier RICHERD à Daniel POMERET

Christophe DEBIZE à Stéphane DUTHEIL

Excusé

Linda BEGGUI

Isabelle BRETTON Directrice Générale des Services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

25/2023

Envoyé en préfecture le 28/02/2023

Reçu en préfecture le 28/02/2023

Publié le

ID : 069-216900092-20230220-25_2023-DE



Création d'un poste d'adjoint administratif, à temps complet, à compter du 01/04/2023.

Suppression de deux postes d'adjoints techniques, à temps complet, à compter du 01/03/2023, suite à réussite du concours ATSEM.

Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à temps complet, à compter du 01/03/2023, suite départ en retraite.

Suppression d'un poste d'adjoint du patrimoine, à temps complet, suite à mutation à compter du 01/03/2023.

Suppression d'un poste d'éducateur des activités physiques et sportives, à temps complet, suite à avancement de grade à compter du 01/03/2023.

Le CST du 21 février dernier à donner un avis favorable pour la création de poste. Pour les suppressions de postes, le CST a émis un avis favorable lors de la séance du 13/09/2022.

- Oui l'exposé
- Après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents

1°) **APPROUVE** la création du poste d'adjoint administratif, à temps complet, à compter du 01/04/2023

2°) **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2023 au chapitre 012 et suivants

3°) **APPROUVE** la suppression des postes cités ci-dessus

4°) **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Rendue exécutoire le
Par transmission en Sous-préfecture
et affichage en Mairie.

Le Maire,
Daniel POMERET



Le secrétaire